

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du troisième concours d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (troisième CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 14 mars 2024 nommant le jury du troisième concours du CAPES et troisième concours du CAFEP-CAPES, section langues vivantes étrangères : espagnol, à la session 2024,
- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve orale d'entretien du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Marie CHAMOSSET
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

Mme Caroline COHEN
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

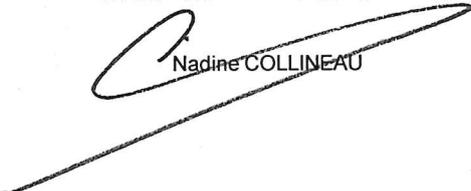
M. Michel MOGIS
Attaché d'administration de l'Etat

Académie de GRENOBLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 28 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU